

7 mai 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le deux (7) mai 2019 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Simon Valcourt, Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Le conseiller René Martin est absent.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures (20h), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

19-05-78

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019;
 - 3.2 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Dépôt – Rapport Financier 2018;
 - 4.2 Adoption des comptes à payer 2019-04-27;
 - 4.3 Décompte progressif # 3 – Pavages Maska inc. – Travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et de la rue Gagnon;
 - 4.4 Adjudication du contrat rapiéçage mécanique – Partie du 3^e rang;
 - 4.5 Assurance – Ligue de balles saison 2019;
 - 4.6 Programme réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local – Demande de versement de la contribution financière - Travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et de la rue Gagnon.
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Dépôt des états comparatifs – Revenus et dépenses;
 - 5.3 Structure salariale – Mandat à la FQM.
- 6. VOIRIE :**
 - 6.1 Signalisation – Achat d'un planteur;
 - 6.2 Entretien glissières de sécurité – Mandat à la firme Entreprise Ployard 2000 inc.;
 - 6.3 Service d'Arbres de la Sablonnière inc. – Émondage arbres parc école.
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Aucun point
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 CCCPEM – Projet camp de jour 2019 – Achat de bacs;
 - 8.2 Fondation Aline Letendre – Contribution financière;
 - 8.3 La Fondation La Clé sur la Porte – Demande de contribution financière;
 - 8.4 Croix-Rouge Canadienne – Contribution financière – Inondations 2019;
 - 8.5 Course à vélo 13 juillet & course à pied 11 août 2019 – Demande d'autorisation de passage;
 - 8.6 Renouvellement de l'adhésion –Loisirs et Sport Montérégie 2019-2020;
 - 8.7 23^{es} Journées de la culture – 27 au 29 septembre 2019;
 - 8.8 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées – Proclamation
 - 8.9 La Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe – Adhésion;

7 mai 2019

8.10 Projet de bande riveraine parc Ramezay – Déclaration d'intérêt.

9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Adoption règlement # 325-2-19 concernant la sécurité incendie.

10. IMMEUBLES :

10.1 Aucun point

11. LOISIRS

11.1 Filets terrain de balles – Achat et installation.

12. VARIA :

13. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)

14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

19-05-79

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

19-05-80

3.2 PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

Attendu que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

Attendu que suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec*, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

Attendu que la Municipalité de Saint-Hugues souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat, laquelle procédure a été présentée aux membres du conseil.

ADOPTÉE

4.1 DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER 2018

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport financier 2018 préparé par FBL, s.e.n.c., lequel rapport a été expliqué aux membres du conseil.

19-05-81

4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2019-04-27

7 mai 2019

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2019-04-27 des comptes payés et à payer au montant de 209 242,97\$, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de mars 2019, soit 24 129,24\$.

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'accepter les comptes payés et à payer ainsi que les salaires versés totalisant 233 372,21\$ tels qu'ils ont été déposés.

ADOPTÉE

19-05-82

4.3 DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 – PAVAGES MASKA INC. – TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE PARTIE DU 2^E RANG ET DE LA RUE GAGNON

Suite à la réception du décompte progressif #3, préparé par le Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains datée du 23 avril 2019, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseiller présents,

D'autoriser le paiement du décompte #3 au montant de 91 980,00\$, incluant les taxes, soit 20% de la retenue spéciale de 400 000\$.

ADOPTÉE

19-05-83

4.4 ADJUDICATION DU CONTRAT RAPIÉÇAGE MÉCANIQUE – PARTIE DU 3^E RANG

Considérant que des travaux de rapiéçage mécanisé doivent être effectués sur une partie du 3^e rang, entre la route du Moulin et les limites de Ste-Hélène-de-Bagot, afin d'assurer la sécurité des usagers;

Considérant la soumission reçue, par courriel, en date du 6 mai 2019, de la firme Eurovia Québec Construction inc.;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat à la firme Eurovia Québec Construction inc., pour la réalisation de ces travaux, conformément à la soumission reçue en date du 6 mai 2019.

ADOPTÉE

19-05-84

4.5 ASSURANCE – LIGUE DE BALLEES SAISON 2019

Considérant que la ligue de balles débutera ses activités le 9 mai prochain pour la saison 2019;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter une couverture d'assurance au contrat de la Municipalité pour cette activité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander à la Mutuelle des Municipalités du Québec, d'ajouter une couverture d'assurance au contrat de la Municipalité pour l'activité de balles pour la saison 2019.

ADOPTÉE

19-05-85

4.6 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE - TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE PARTIE DU 2^E RANG ET DE LA RUE GAGNON

7 mai 2019

Considérant la résolution # 18-05-95 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 7 mai 2018 concernant l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection d'une partie du 2^e rang et de la rue Gagnon et la réalisation de ces travaux par la firme « Pavages Maska inc. »;

Considérant la subvention confirmée par le Ministère des Transports dans sa lettre datée du 23 juillet 2018, dans le cadre du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local du Programme Réhabilitation du réseau routier local ;

Considérant l'adoption du règlement numéro 329-18 décrétant des travaux de réfection & d'asphaltage d'une partie du 2^e rang et de la rue Gagnon incluant des travaux connexes et autorisant un emprunt de 500 000\$ pour financer la subvention à recevoir du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports répartie sur 10 ans;

Considérant que le coût total de ces travaux s'élève à 1 675 443\$ incluant le montant des intérêts à payer sur l'emprunt pour la période du 11 juin 2019 au 11 décembre 2023, mais sans tenir compte de la balance des intérêts à payer qui sera établie seulement lors du refinancement en décembre 2023;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la directrice générale pour transmettre au Ministère des Transports la demande de versement de la subvention qui sera transférée au service de la dette en fonction du calendrier de paiement établi par l'institution prêteuse, dont l'adjudication a eu lieu lors de la séance du conseil du 4 décembre 2018.

ADOPTÉE

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019.

5.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS – REVENUS ET DÉPENSES

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le rapport financier comparatif 2018-2019 effectif en date du 30 avril 2019.

19-05-86

5.3 STRUCTURE SALARIALE – MANDAT À LA FQM

Considérant l'offre de service reçue de la Fédération québécoise des municipalités, en date du 25 février 2019, pour l'élaboration d'une structure salariale et d'une politique de rémunération au sein des employés de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités, pour la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE

19-05-87

6.1 SIGNALISATION – ACHAT D'UN PLANTEUR

Considérant la demande du responsable des travaux publics, pour l'acquisition d'un planteur pour les travaux d'entretien et d'installation de la signalisation sur le territoire de la municipalité;

Considérant la soumission reçue en date du 2 avril 2019, de la firme Magnéto-Laval Inc.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De faire l'acquisition d'un planteur, de la firme Magnéto-Laval Inc., conformément à la soumission reçue en date du 2 avril 2019.

7 mai 2019

ADOPTÉE

19-05-88

6.2 ENTRETIEN GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ – MANDAT À LA FIRME ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC.

Considérant que la firme Entreprise Ployard 2000 inc. a procédé à une visite d'inspection, en compagnie du responsable des travaux publics, afin de vérifier l'état des glissières de sécurité sur le territoire de la municipalité;

Considérant que plusieurs réparations doivent être effectuées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat pour la réalisation de ces travaux à la firme Entreprise Ployard 2000 inc., conformément à la soumission reçue en date du 6 mai 2019.

ADOPTÉE

19-05-89

6.3 SERVICE D'ARBRES DE LA SABLONNIÈRE INC. – ÉMONDAGE ARBRES PARC ÉCOLE

Considérant qu'en décembre 2018, trois arbres situés près du parc école ont été abattus par mesure de sécurité;

Considérant que par mesure de sécurité également, des travaux d'émondage doivent être effectués dans le même secteur;

Considérant la soumission reçue de Services d'Arbres de la Sablonnière inc.;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier Pesant, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme Services d'Arbres de la Sablonnière inc. pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTÉE

19-05-90

8.1 CCCPEM – PROJET CAMP DE JOUR 2019 – ACHAT DE BACS

Considérant que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018, le conseil a adopté la résolution # 18-10-177, afin d'adhérer au projet d'agriculture communautaire du Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM);

Considérant qu'un projet de bacs de jardinières impliquant les jeunes du camp de jour sera réalisé au cours de l'été 2019;

Considérant que pour la réalisation de ce projet la municipalité doit faire l'acquisition de 4 bacs au coût de 250\$ chacun;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De faire l'acquisition des bacs nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

19-05-91

8.2 FONDATION ALINE LETENDRE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

À la suite du décès de Monsieur Onil Crépeau, ancien maire de la paroisse et de la municipalité de Saint-Hugues, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un don de 100\$ à la fondation Aline Letendre, tel que souhaité par la famille.

7 mai 2019

ADOPTÉE

19-05-92

8.3 LA FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La Fondation La Clé sur la Porte inc. offre aide et hébergement aux femmes et enfants de la MRC des Maskoutains, de la Vallée du Richelieu et de la MRC d'Acton, victimes de violence conjugale.

Afin d'aider cet organisme, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De répondre favorablement à la demande d'appui financier de la « Fondation La Clé sur la Porte » en offrant la somme de 100\$.

ADOPTÉE

19-05-93

8.4 CROIX-ROUGE CANADIENNE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – INONDATIONS 2019

Considérant la précieuse aide apportée par la Croix-Rouge Canadienne aux personnes sinistrées, suite aux récentes inondations survenues dans les différentes régions du Québec;

Considérant que c'est grâce au soutien financier de la population et des gens d'affaires que cet organisme peut offrir cette aide;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De remettre la somme de 100\$ à la Croix-Rouge Canadienne, afin de l'aider dans la poursuite de sa mission auprès de la population.

ADOPTÉE

19-05-94

8.5 COURSE À VÉLO 13 JUILLET & COURSE À PIED 11 AOÛT 2019 – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Considérant que Madame Maryse Lebrun organise deux activités qui se dérouleront au cours de l'été 2019, soit une course de vélo le 13 juillet et une course à pieds le 11 août, afin de promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie;

Considérant que pour circuler sur les routes numérotées, le MTQ exige une résolution municipale autorisant un droit de passage;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les participants à ces événements à circuler sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hugues;

D'informer l'organisatrice qu'elle doit prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité de tous les intervenants.

ADOPTÉE

19-05-95

8.6 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE 2019-2020

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De renouveler l'adhésion de la Municipalité auprès de Loisir et Sport Montérégie pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉE

7 mai 2019

19-05-96

8.7 23^{ES} JOURNÉES DE LA CULTURE – 27 AU 29 SEPTEMBRE 2019

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Hugues et de la qualité de vie de ses citoyens ;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Hugues a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

19-05-97

8.8 JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES – PROCLAMATION

Considérant que la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

Considérant que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;

Considérant qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer la journée du 15 juin 2019 comme étant la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

19-05-98

8.9 LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA GRANDE RÉGION DE SAINT-HYACINTHE – ADHÉSION

Considérant que la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe est un pôle dynamique d'information, de formation et de relations, grâce à de nombreux événements, à l'accompagnement et à la visibilité;

Considérant que les membres de la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe peuvent bénéficier de nombreux avantages et d'une visibilité dans le milieu des affaires de la région, en plus de contribuer à la construction d'un milieu d'affaires dynamique et visionnaire;

7 mai 2019

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adhérer à la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe, au tarif de 305\$ plus taxes, pour la période du 1^{er} avril 2019, au 31 mars 2020.

ADOPTÉE

19-05-99

**8.10 PROJET DE BANDE RIVERAINE PARC RAMEZAY –
DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

Considérant que le conseil désire participer à un projet d'aménagement d'une bande riveraine démonstrative dans le parc Ramezay, en collaboration avec le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC);

Considérant que pour élaborer ce projet qui sera soumis pour approbation auprès des membres du conseil avant sa réalisation, le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC) a besoin d'une confirmation d'intérêt de la part de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'intérêt de la municipalité à participer à ce projet en collaboration avec le CRRC.

ADOPTÉE

19-05-100

**9.1 ADOPTION RÈGLEMENT # 325-2-19 CONCERNANT LA
SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Hugues a, dans le cadre de son plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie mis en place une réglementation municipale uniformisée sur la sécurité incendie en adoptant le Règlement # 325-15 concernant la sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hugues ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des dispositions légales en vigueur ;

CONSIDÉRANT notamment qu'en vertu de l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), une municipalité locale peut adopter des règlements en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité locale peut adopter des règlements pour régir le numérotage des immeubles ;

CONSIDÉRANT que suite à la création de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, il y a lieu de mettre à jour ladite réglementation ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été préalablement donné le 15 janvier 2019 et que présentation du projet de règlement a été faite à cette date ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement # 325-2-19 concernant la sécurité incendie.

ADOPTÉE

19-05-101

11.1 FILETS TERRAIN DE BALLE – ACHAT ET INSTALLATION

Considérant que dans le cadre du projet d'installation de filets au terrain de balle afin de protéger le futur site des patinoires et du chalet des loisirs, la Municipalité de Saint-Hugues a déposé une demande d'aide financière au Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains;

Considérant la confirmation d'une aide financière de 20 000\$ de la MRC des Maskoutains pour la réalisation de ce projet;

Considérant la soumission reçue en date du 28 avril 2019 de la firme Filets Nad's Nets pour l'achat et

7 mai 2019

l'installation des filets;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à la majorité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme Filets Nad's Nets, pour l'achat et l'installation des filets, conformément à la soumission datée du 28 avril 2019.

Le conseiller Thomas Fortier-Pesant vote contre.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

19-05-102

14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20h34, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au 15 mai, 19h30.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2019.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale
et secrétaire-trésorière

15 mai 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues du sept (7) mai 2019, tenue le quinze (15) mai 2019 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Simon Valcourt, Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant et Ginette Daviau, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Les conseillers René Martin et Michaël Bernier sont absents.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À dix-neuf heure trente-deux (19h32), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

19-05-103

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. TRÉSORERIE :**
 - 3.1 Travaux correctifs proposés – 2^e rang et rue Gagnon – Pavages Maska.
- 4. ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Création d'une page Facebook – Municipalité de Saint-Hugues
- 5. VOIRIE :**
 - 5.1 Clôture Sorel-Tracy Inc. – Réparation de clôtures et installation de bollards
- 6. URBANISME :**
 - 6.1 Aucun point
- 7. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 7.1 Aucun point
- 8. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**
 - 8.1 Aucun point
- 9. IMMEUBLES :**
 - 9.1 Aucun point
- 10. LOISIRS**
 - 10.1 Aucun point
- 11. VARIA :**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)**
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

19-05-104

**3.1 TRAVAUX CORRECTIFS PROPOSÉS – 2^E RANG ET RUE
GAGNON – PAVAGES MASKA**

Considérant le mandat octroyé le 15 mai 2018 à l'entrepreneur Pavages Maska inc., pour les travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et de la rue Gagnon ;

Considérant que des déficiences ont été identifiées et que des travaux correctifs doivent être effectués ;

Considérant le courriel reçu de Pavages Maska, en date du 13 mai 2019, dans lequel les

15 mai 2019

travaux correctifs proposés pour la rue Gagnon et le 2^e rang sont détaillés ;

Considérant les recommandations de M. Martin Routhier, ingénieur chez SNC Lavalin, détaillées dans le courriel daté du 14 mai 2019 ;

Considérant qu'à la suite des recommandations de M. Martin Routhier de SNC Lavalin, Pavages Maska a confirmé les travaux qui seront effectués concernant la partie du 2^e rang, dans un courriel daté du 15 mai 2019 ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition de Pavages Maska pour les travaux correctifs qui seront effectués sur le 2^e rang et la rue Gagnon, tels que détaillés dans les courriels reçus en date du 13 et du 15 mai 2019 et lesquelles propositions ont été jugées acceptables par l'ingénieur de SNC Lavalin.

ADOPTÉE

19-05-105

4.1 CRÉATION D'UNE PAGE FACEBOOK – MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES

Considérant que les réseaux sociaux, dont Facebook, sont de plus en plus utilisés comme moyen de communication;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues n'a pas encore sa propre page Facebook;

Considérant que pour la mise en place du plan des mesures d'urgence, il est fortement recommandé d'utiliser tous les moyens de communication disponibles afin de rejoindre l'ensemble de la population en cas de sinistres mineurs ou majeurs;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Marianne Beauregard, coordonnatrice pour la création et l'administration d'une page Facebook au nom de la Municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

19-05-106

5.1 CLÔTURE SOREL-TRACY INC. – RÉPARATION DE CLÔTURES ET INSTALLATION DE BOLLARDS

Considérant que des travaux d'entretien et de réparation de clôtures doivent être effectués près de l'école et du terrain de balles;

Considérant également que des bollards doivent être installés près de l'usine de traitement des eaux usées, afin de protéger le bâtiment lorsque les camions doivent se rapprocher de celui-ci pour effectuer la vidange des boues;

Considérant la soumission reçue en date du 10 mai 2019, de la firme Clôture Sorel-Tracy inc.;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme Clôture Sorel-Tracy inc., pour la réalisation de ces travaux, conformément à la soumission reçue en date du 10 mai 2019

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

15 mai 2019

19-05-107

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h46, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2019.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale
et secrétaire-trésorière